



**Alliance Française** de Genève

## **REGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **1. CONDITIONS D'ADMISSION aux cours, ateliers et examens**

Pour être admis vous devez avoir 18 ans révolus. (ou moins avec une autorisation parentale).

### **2. RÈGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET CONDITIONS D'ANNULATION**

La totalité des frais de scolarité doivent être réglés avant le début du cours et un avis de débit doit nous être envoyé.

#### **Annulation des cours, des examens :**

**Il ne sera effectué aucun remboursement en cas d'absence à des cours ou à des examens.**

#### **A. Toutefois concernant les cours**

Seuls les cas de maladie grave de l'étudiant, avec incapacité dûment justifiée par un certificat médical, pourront donner lieu à un remboursement des frais de scolarité au prorata des semaines non suivies, ou à un report dans une période limitée à 6 mois après la date prévue de début des cours. Dans ce cas, les reports de cours peuvent être autorisés sous réserve que les dates des cours reportés soient comprises entre la date de début et la date de fin du contrat et que la demande de report intervienne au plus tard 24h avant l'heure prévue pour les cours. À défaut, il ne pourra être reporté.

Aucun remboursement ne pourra être accordé une fois le contrat commencé.

Aucun report de la date de fin de contrat ne pourra être accepté.

#### **B. Toutefois concernant les examens :**

Une inscription à un examen est due et n'est pas remboursée. Il arrive parfois que l'AF de Paris, fasse la faveur à un candidat de repasser son examen sans avoir à reverser sa taxe d'inscription, à la condition que nous prouvions une incapacité dûment justifiée. En cas de succès, nous demandons au candidat de nous verser CH 50 pour les frais administratifs supportés par notre Alliance française.

### **3. ASSURANCE**

Les assurances maladie, accident, vol et responsabilité civile sont à la charge des étudiants.

### **4. ATTESTATION D'ASSIDUITÉ**

L'étudiant est tenu de suivre les cours avec assiduité. Une attestation de présence sera délivrée sur demande.

### **5. RÉCLAMATION**

Les réclamations doivent être effectuées par écrit (en recommandé) et reçues à l'Alliance Française de Genève, au plus tard 5 jours après les faits. Aucune réclamation au-delà de ce délai ne pourra être traitée.

Genève janvier 2016

**Siège social et juridique : 3 rue Michel Chauvet 1208 Genève-CH -  
[www.alliancefrancaise.ch/geneve](http://www.alliancefrancaise.ch/geneve) [alliancefrancaisegeneve@gmail.com](mailto:alliancefrancaisegeneve@gmail.com)**